

Après lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales présentes, Madame BORG, cheffe du bureau RH-1C et présidente de la CAP a apporté les précisions suivantes :
Pour commencer, il y a eu un long débat sur la tenue des CAPN pendant le confinement.

La CGT a simplement rappelé qu'en période de crise sanitaire, et dans la mesure où la direction générale a choisi de maintenir toutes les CAPN, ses élus A privilégient le distanciel pour des motifs sanitaires.

Cette période de fonctionnement « en mode dégradé » a quand même permis de constater que des CAP en distanciel, cela ne fonctionne pas. La CGT a exigé le retour au présentiel dès la sortie du confinement.

La présidente a indiqué préférer elle aussi le présentiel.

Les organisations syndicales ayant, de façon unanime, dénoncé la suppression du recours en CAP Nationale en matière d'évaluation professionnelle, le bureau RH-1C a expliqué ne pas avoir la main et ne faire que « mettre en musique » les décisions de la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique).

La baisse du nombre de recours en CAPL serait dû au large taux de satisfaction des deux tiers après Recours AH.

Pour la CGT, la présidente s'enflamme, seuls 17,39 % des recours AH ont obtenu une satisfaction totale. Il ne s'agit pas de rajouter les 49,07 % qui ont obtenu une satisfaction partielle pour parler de large taux de satisfaction !

Concernant le despotisme de certains directeurs locaux, la présidente a souligné que son bureau était toujours là, prêt à nous écouter. Nous pouvons leur remonter les difficultés rencontrées avec certains directeurs.

Pour la CGT, les interventions en « off » ne vaudront jamais des CAP, avec des documents, un PV et de la transparence.

La CGT a rappelé que les procédures des CAP étaient justes et fonctionnaient, sans doute trop bien pour les politiques. Globalement, le dialogue social est détruit, dans toutes les administrations.

L'évocation du dossier de révision de l'évaluation professionnelle n'a donné lieu à aucun débat. En effet, la collègue n'a fait appel à aucune OS pour être défendue.

VOTE

L'ensemble des élus de la parité syndicale a voté contre la proposition de maintien du CREP, qui ne correspondait pas à la demande de l'agent.

fichiers:



[Télécharger cr_capn_a_recours_evaluation_02_12_2020.pdf](#) (186.99 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [CAP A](#)

[Entretien professionnel](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)

- [version PDF](#)

Leave this field blank
